



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°10

Page 1 sur 6

Réunion du 3 avril 2023

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mme DELORT Catherine. Mrs. BARIS Jean François . FERCHAUD Philippe. REPENTIN Éric.

Excusés : Mme DUTHIN Patricia. Mr KOUROGLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

D2 – (amende 59 €) :

Poule A – ST JUST LUZAC 1 – match n° 24856772 du 01/04/2023 (1^{er} forfait)

D4 – (amende 40 €) :

Poule C – BOURCEFRANC CHAPUS 2 – match n° 24918919 du 26/03/2023 (2^{ème} forfait)

Poule D – TRIZAY CS 2 – match n° 24956746 du 01/04/2023 (1^{er} forfait)

Poule E – TREFLE SP. REAUX 2 – match n° 24919487 du 25/03/2023 (2^{ème} forfait)

Poule F – CERCOUX CLOTTAISE US 2 – match n° 25020954 du 25/03/2023 (1^{er} forfait)

VÉTÉRANS – (amende 30 €) :

Poule A – TONNACQUOIS LUSSANTAISE JS 3 – match n° 25532834 du 17/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule A – LA ROCHELLE ES 4 – match n° 25532840 du 24/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule B – US AULNAY/EHVS 3 – match n° 25026668 du 17/03/2023 (1^{er} forfait)

CRITERIUM A8 – (amende 10 €) :

THENACAISE ES 2 – match n° 25656133 du 24/03/2023 (1^{er} forfait)

U19 INTER-DISTRICT – (amende 18 €) :

BEAUVOIR S/NIORT CS 1 – match n° 25119974 du 26/03/2023 (1^{er} forfait)

BEAUVOIR S/NIORT CS 1 – match n° 25119964 du 18/03/2023 (2^{ème} forfait)

G.J.C.L. 1 – match n° 25119976 du 01/04/2023 (1^{er} forfait)

U16-U17 – (amende 18 €) :

Poule C – ENT NIEUL/CAP AUNIS 2 – match n° 25569269 du 18/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule C – ENT FC FOURAS / DIABLES 1 – match n° 25569282 du 25/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule D – LA JARRIE F.C 1 – match n° 25569294 du 18/03/2023 (2^{ème} forfait)

U14-U15 – (amende 18 €) :

Poule C – GJ DU PAYS MARENNAIS 1 – match n° 25566584 du 25/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule D – SUD 17 FC 2 – match n° 25566219 du 15/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule D – SUD 17 FC 2 – match n° 25566224 du 25/03/2023 (2^{ème} forfait)

Poule F – ST CESAIRE EFC VC 1 – match n° 25566278 du 25/03/2023 (1^{er} forfait)



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°10

Page 2 sur 6

U14-U17 F A8 – (amende 18 €) :

Poule A – JONZAC ST GERMAIN FC 21 – match n° 25448426 du 25/03/2023 (2^{ème} forfait)

Poule C – ETOILE MARITIME FC 21 – match n° 25448487 du 25/03/2023 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (amende 18 €) :

Poule H – AVIRON BOUTONNAIS 1 – match n° 25568698 du 25/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule H – ST SAVINIEN 1 – match n° 25568699 du 25/03/2023 (1^{er} forfait)

CHALLENGE U16-U17 – (amende 32 €) :

CANTON AUNIS FC 1 – match n° 25784564 du 01/04/2023

ST PALAIS SPORT FOOT 2 – match n° 25784565 du 01/04/2023

CHALLENGE U14-U15 – (amende 32 €) :

JONZAC ST GERMAIN FC 2 – match n° 25784607 du 01/04/2023

FORFAITS GÉNÉRAUX

D3 – (amende 58 €) :

SAINTES FOOTBALL ES 3.

D4 – (amende 58 €) :

BOUTONNAIS AVIRON 3.

AS2APG 2.

U16-U17 F – (amende 26 €) :

LA JARRIE FC 1 -

U13 F A8 – (amende 26 €) :

ETOILE MARITIME FC 1

MATCHS ARRÊTÉS

Match n° 24856961 du 26/03/2023 en D3 Poule A LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 – LA ROCHELLE ES 3 :

Match arrêté à la 14^{ème} minute. Terrain impraticable.

La commission des championnats coupes et challenges décide de faire rejouer le match le 07/05/2023.

Match n° 24856962 du 26/03/2023 en D3 Poule A FC D2S 3 – VERINES 1 :

Match arrêté à la 3^{ème} minute. Terrain impraticable.

La commission des championnats coupes et challenges décide de faire rejouer le match le 07/05/2023.

Match n° 24920556 du 26/03/2023 en D4 Poule B NERE 1 – CANTON AUNIS FC 3 :

Match arrêté à la 45^{ème} minute. Terrain impraticable.

La commission des championnats coupes et challenges décide de faire rejouer le match le 30/04/2023.

Match n° 24817134 du 01/04/2023 en D1 PORTE D'OCEAN FC 17 1 – ILE D'OLERON FOOTBALL 1 :

Match arrêté à la 32^{ème} minute. Panne d'éclairage.

La commission des championnats coupes et challenges décide de faire rejouer le match le 22/04/2023.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°10

Page 3 sur 6

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

VÉTÉRANS – (amende 12 €) :

SAINTES FOOTBALL ES 4 – MATHA AVENIR 4 – MEURSAC/THENAC/DRAGONS VERT 1.

U14-U17 F A8 – (amende 12 €) :

JONZAC ST GERMAIN FC 21 – BEAUVAIS/CRESSE 21.

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 24920550 du 19/03/2023 en D4 POULE B CANTON AUNIS FC 3 – AS2APG 2 :

Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 28 euros pour le Club de **AS2A PG 2.**

Match n° 24819676 du 25/03/2023 en D3 POULE B NORD 17 FC 2 – SAINTES FOOTBALL ES 3 :

Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 28 euros pour le Club de **SAINTES FOOTBALL ES.**

Match n° 24919487 du 25/03/2023 en D4 POULE E F.C.AV.DE SAINTONGE 1 – TREFLE SP. REAUX 2 :

Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 28 euros pour le Club de **TREFLE SP. REAUX.**

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

D2 – (amende 26 €) :

SAINTES FOOTBALL 2 – ST JUST LUZAC 1.

COURRIERS

La Commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 20/03/2023 de Monsieur PORCHERON Johann du club de US PONS. L'arbitre en concertation avec ses assistants et les capitaines ont décidé que le terrain était impraticable.

Le match n°24819109 en D2 Poule B ST GEORGES DES COTEAUX 1 contre PONS 1 est replanifié le 13/05/2023 à 15 heures.

La Commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 26/03/2023 de Monsieur PAJOT Éric Président du club de FC D2S.

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 24817139 du 02/04/2023 en D1 LA ROCHELLE ES 2 – F.C NORD 17 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au club de **LA ROCHELLE ES.**

Match n° 25532798 du 31/03/2023 en VETERANS POULE A LA ROCHELLE ES 4 – TRIZAY CS 3 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au club de **LA ROCHELLE ES.**



Match n° 24817138 du 02/04/2023 en D1 ST JEAN D'ANGELY SC 2 – AIGREFEUILLE US 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au club de **ST JEAN D'ANGELY**.

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 25020919 du 18/02/2023 en D4 POULE F CERCOUX CLOTTAISE US 2 – BEDENAC LARUSCADE SC 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 14 du 15/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **CERCOUX CLOTTAISE US 2** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **BEDENAC LARUSCADE SC 2** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24920537 du 05/03/2023 en D4 POULE B CANTON AUNIS FC 3 – VAL DE SAINTONGE EH 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 15 du 28/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **CANTON AUNIS FC 3** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **EH VALS DE SAINTONGE 2** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

DIVERS

Match n° 24817165 du 12/03/2023 en D1 ROCHEFORT FC 2 – LA JARRIE FC 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 14 du 15/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ROCHEFORT FC 2** avec -1 point et 0 point et 0/3 buts au bénéfice de l'équipe de **LA JARRIE FC 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



Match n° 24856745 du 05/03/2023 en D2 Poule A SAINTES FOOTBALL ES 2 – DIABLES ROUGES BCY 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 14 bis du 15/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- Après vérifications, La Commission des litiges et contentieux Juge la réserve infondée car aucune infraction sur la participation et qualification des joueurs du club de **SAINTES FOOTBALL ES 2** n'est constatée selon les dispositions de l'article 167.3 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain de (3-2).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24817174 du 05/03/2023 en D1 FC FONTCOUVERTE 1 – ROCHEFORT FC 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 15 du 28/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- Après vérifications, La Commission des litiges et contentieux Juge la réserve recevable et infondée car aucune infraction sur la participation et qualification des joueurs du club de **ROCHEFORT FC 2** n'est constatée selon les dispositions de l'article 167.3 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain de (1-5).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24820096 du 19/03/2023 en D3 POULE D TREFLE SP REAUX 1 – PONS US 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 15 du 28/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- Après vérifications, La Commission des litiges et contentieux Juge la réserve infondée car aucune infraction sur la participation et qualification des joueurs du club de **PONS US 2** n'est constatée selon les dispositions de l'article 167.3 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain de (0-4).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°10

Page 6 sur 6

Match n° 24856766 du 25/03/2023 en D2 POULE A DIABLES ROUGES BCY 1 – AUNIS AVENIR FC 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 15 du 28/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Après vérifications, La Commission des litiges et contentieux Juge la réserve recevable et infondée car aucune infraction sur la participation et qualification des joueurs du club de **d'AUNIS AVENIR FC 2** n'est constatée selon les dispositions de l'article 167.3 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain de (2-2).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 25020943 du 11/03/2023 en D4 Poule F CERCOUX CLOTTAISE US 2 – LEOVILLE 2 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 29 du 30/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Donne match perdu par pénalité au club de **CERCOUX CLOTTAISE US 2**, -1 point, 0 point, 0 but à 3, pour en reporter le bénéfice au club de **LEOVILLE 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.

FRAIS D'ARBITRAGE

N° de MATCHS	ARBITRES	CLUBS	N° de CLUBS	DÉBIT
24920550	FEKROUN Inel	CANTON AUNIS FC 3	582732	35.60 €
24919487	HURTAUD Fabrice	TREFLE SP. REAUX 2	507623	28.48 €
24819676	ABID Abdeljalil	SAINTES FOOTBALL ES 3	552605	43.61 €

La prochaine réunion aura lieu le 24 avril 2023 à 18h15

Le Président,
Jérôme BOUQUET

Le secrétaire de séance,
Éric REPENTIN